

# Identification du module

<b>Module</b>	<b>Traitement des plaies</b>
<b>Condition d'admission</b>	Être titulaire d'un certificat de fin d'études dans une profession du domaine de la santé de niveau II ou de niveau tertiaire.
<b>Compétences</b>	Les titulaires de la certification de ce module sont habilités au traitement de plaie selon le tableau clinique, de la préparation à la documentation. Elles se basent sur les connaissances approfondies enseignées dans ce module, en ce qui concerne les techniques modernes de traitements des plaies.
<b>Evaluation des compétences</b>	Évaluation écrite de 60 minutes
<b>Niveau</b>	Examen professionnel de la coordinatrice en médecine ambulatoire.
<b>Objectifs à atteindre</b>	<p><b>Les participants-es</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• énumèrent les différents matériaux de pansement (T1);</li> <li>• préparent le pansement d'une plaie de façon correcte (T2);</li> <li>• évaluent et classent une plaie de manière appropriée (T3);</li> <li>• évaluent les différentes phases de guérison d'une plaie (T3);</li> <li>• exécutent un nettoyage correct de la plaie par rapport à son état de guérison (T2);</li> <li>• préparent avec soin le lit adapté à la blessure (T2);</li> <li>• appliquent le matériel de pansement de manière adéquate (T2);</li> <li>• posent un pansement en appliquant la technique correcte (T2);</li> <li>• posent correctement un pansement compressif (T2);</li> <li>• engagent et surveillent les subséquentes mesures de traitement et de soins en accord avec le médecin (T3);</li> <li>• établissent une documentation correcte de la plaie (T2).</li> </ul>
<b>Certification</b>	Certification partielle pour le brevet fédéral de coordinatrice en médecine ambulatoire (sous réserve du respect des conditions d'admission, selon chiff. 3.31 du règlement concernant l'examen professionnel).
<b>Validité du certificat</b>	5 ans.